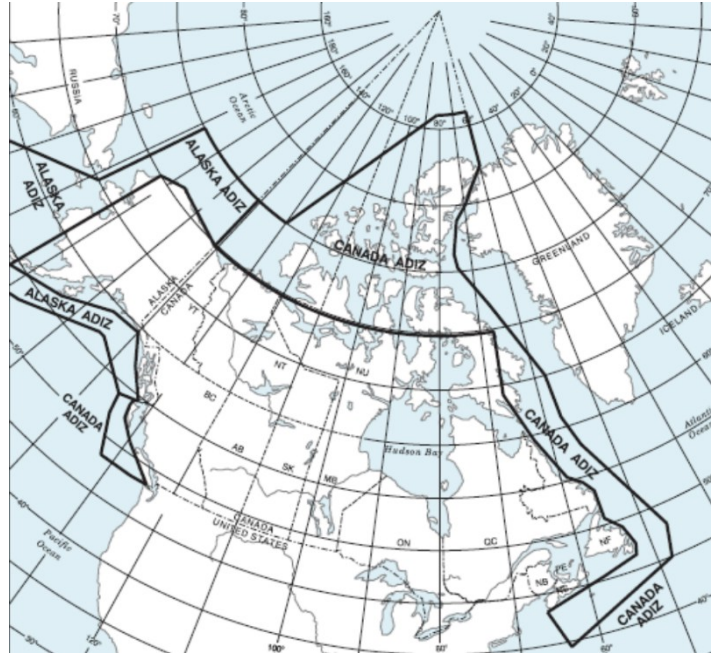


Espace aérien et identification

Contrôle ADIZ, systèmes radar, interopérabilité régionale.

Chaque aéronef non identifié qui approche du Québec est un risque immédiat. Pour la population. Pour les corridors civils. Pour les infrastructures critiques : Hydro-Québec, ports, raffineries. Sans détection rapide et réaction immédiate, un incident majeur devient possible. Mettre des vies en danger devient possible. La souveraineté aérienne est la seule garantie de protection indépendante.

L'espace aérien souverain est le territoire aérien au-dessus du Québec, où l'État exerce un contrôle total et exclusif. La zone d'identification de défense aérienne, ou ADIZ, précède l'entrée dans cet espace. Elle ne confère aucun droit souverain au-delà de l'espace aérien territorial. Tout aéronef doit transmettre ses données avant d'entrer. Cette identification permet de distinguer un avion civil d'un aéronef inconnu ou potentiellement hostile et de déclencher une réaction proportionnée.



La maîtrise de l'espace aérien repose sur un réseau technique complet et redondant. Les radars longue portée détectent les aéronefs entrants. Les radars secondaires identifient les vols connus. Les systèmes ADS-B transmettent les positions en temps réel. La surveillance satellitaire assure une couverture complète et supprime les angles morts. Un drone inconnu au-dessus d'une centrale hydroélectrique dans le Nord peut être détecté, suivi et neutralisé avant tout sabotage. Un avion civil en détresse dans le golfe du Saint-Laurent est identifié et assisté immédiatement, évitant collisions et perturbations du trafic. Un fret stratégique déviant vers Montréal peut être suivi et assisté pour atterrir en toute sécurité, protégeant le trafic civil et les infrastructures au sol.

Le droit international confirme cette capacité. «*Every State has complete and exclusive sovereignty over the airspace above its territory*» -- Convention de Chicago (1944). Un Québec souverain pourra définir ses règles, les appliquer sans interférence et les coordonner avec l'OACI, dont le siège est à Montréal. La fluidité du trafic civil est garantie. La protection du territoire est assurée.

Le NORAD et les États-Unis assurent la surveillance aérienne de l'Amérique du Nord. Leur présence souligne l'importance de disposer de capacités propres et indépendantes pour identifier et réagir aux intrusions. Le choix des aéronefs et des systèmes de défense relève d'une décision stratégique propre au Québec. La souveraineté aérienne permet de préserver la liberté de décision et le contrôle opérationnel sur les infrastructures critiques.

Trois trajectoires stratégiques se présentent. Externaliser l'identification aérienne à une autorité externe accroît la dépendance et réduit l'autonomie, exposant le Québec à un risque stratégique élevé. Partager la fonction avec un partenaire impose des contraintes et des pressions externes, limitant la souveraineté réelle. Assumer pleinement le contrôle de l'ADIZ et de l'espace aérien souverain permet de décider immédiatement et de protéger intégralement le territoire, la population et les infrastructures critiques. C'est la seule option garantissant une autonomie réelle et une sécurité absolue.

Contrôler le ciel permet au Québec de savoir exactement qui survole son territoire, d'intervenir instantanément face à toute intrusion et de protéger Hydro-Québec, les ports et les raffineries. Chaque radar activé, chaque vol identifié et chaque décision prise se traduit par sécurité réelle pour la population et autonomie stratégique pour l'État.

Louis-Martin Carrière